



## Caution d'un crédit bancaire et en Liquidation et après !!!

Par **LEIBOVICI**, le **27/01/2011** à **16:57**

Mesdames, Messieurs bonjour,

Je viens d'être mis en liquidation judiciaire le 12 Janvier 2011 d'une E.U.R.L et avais contracté un Prêt entreprise auprès d'une banque et avons signé avec mon épouse le prêt en nous portant caution d'un montant de 7000.00 euros a cela s'ajoute un découvert de 8500,00 euros sur le compte société que nous n'avons pas pu couvrir, étant en cessation des paiements, Liquidation judiciaire, nous n'avons pour vivre a tout deux que le RSA soit 571,00 euros, heureusement ma mere nous a hebergé!! la question est que peut espérer la Banque pour le remboursement en attendant que nous ayons un travail de salarié conséquent, peuvent ils faire une saisie sur du mobilier qui se trouve dans un garde meuble???

Merci de votre réponse.

Ph. Leibovici

Par **Debilos**, le **15/03/2012** à **20:15**

Bonjour,

Etant donné vos revenus, rien ne pourra être saisi sur vos comptes bancaires. Ensuite, le fait que vos meubles soient dans un garde-meuble n'empêche pas leur saisie mais tous ne sont pas saisissables.

Source : [http://www.assistant-juridique.fr/saisie\\_attribution\\_compte\\_bancaire.jsp](http://www.assistant-juridique.fr/saisie_attribution_compte_bancaire.jsp)